

QUESTIONS REPONSES - MARCHE « UN PROJET POUR UN EMPLOI » (PPE 2027) - IDF			
N° de question	Thématique	Question posée	Réponse apportée DR
1	Cadre de réponse	Bonjour, faut-il faire 2 "Word" : 1 pour le volet 1 limité à 80 pages avec annexes et 1 pour le volet 2 ?	Bonjour, le cadre de réponse intègre une pagination permettant d'évaluer le nombre de page dédié au volet 1 ; limité à 80 pages. Le cas échéant, il vous appartient de scinder en "Volet 1" et "Volet 2" le cadre de réponse.
2	RC	Bonjour, Nous ne voyons pas de montant maximum pour ce marché. Est-ce normal ? Pouvez-vous nous transmettre l'information par lot ?	Bonjour, Le marché est non alloti. La commande public n'exige pas de communiquer un montant maximum du marché.
3	CCFT	Peut-on organiser, durant la prestation, des sorties hors des locaux (visites d'entreprises, forums emploi, job dating, rencontres employeurs), en complément des immersions prévues au CCFT, si oui, sous quelles conditions ?	Conformément à l'Article, 3.3.1 du CCFT, "le parcours est adapté à la situation et aux besoins de chaque bénéficiaire. Il peut comprendre différentes modalités d'accompagnement, notamment : • Des entretiens individuels ; • Des ateliers collectifs ; • Des mises en situation professionnelle ; • Des périodes d'immersion en entreprise ; • Des actions de découverte des métiers, y compris à l'aide d'outils de réalité virtuelle ; • Un accompagnement à la recherche d'emploi ; • Des rencontres avec des employeurs ; • Des actions visant à soutenir la mobilisation du bénéficiaire et le développement de compétences comportementales et relationnelles" Il est donc possible d'organiser des sorties hors des locaux en adéquation avec l'accord d'aménagement de peine et les horaires contraints du(des) bénéficiaire(s), pour des actions liées à leur recherche d'emploi. Il appartient à chaque candidat de formuler ses propositions d'accompagnement en réponse aux attendus du CCFT.
4	BP	Bonjour, Est il prévu un prix plafond par bénéficiaire ou un budget total de la prestation ? Cordialement. Service Appels d'Offres	Bonjour, Il n'est pas prévu de prix plafond.
5	CONTRAT	Dans le PPE 2027- Contrat, il n'est pas renseigné le montant minimum et maximum du marché ? Dans le BPU : le prix comprend-il le coût des repas ? Comment sont orienté les bénéficiaires sur les lieux d'intervention, estimation par lieu ?	Bonjour, l'article II du contrat précise que le marché est conclu sans minimum et avec un maximum en quantité, définit en nombre de bénéficiaires susceptibles d'être pris en charge. Ce maximum est fixé à l'annexe I du contrat. L'article VI.2.1 du contrat précise que le prix indiqué dans le BPU "compose le prix global et incitatif rémunérant l'ensemble de la prestation". La prise en charge du repas du midi est incluse dans la prestation délivrée par le prestataire (Art. 3.2.2 du CCFT). S'agissant de l'orientation des bénéficiaires, elle est établie en fonction de son lieu de résidence et de sa mobilité et est déterminée lors de la prescription.
6	CCFT	Info coll et entretien diag ont-ils lieu le même jour ? Est-ce le jour 1 de la presta ? Si oui, faut-il prendre en charge le repas du midi ? Faut-il prendre en charge les repas sur les jours de période d'immersion ?	Conformément à l'Article, 3.2.1 du CCFT, les entretiens de diagnostics sont réalisés à l'issue de l'information collective et ils sont considérés comme 1er jour de la prestation. Nous vous confirmons donc que le repas doit être pris en charge pour chaque bénéficiaire qui réalise l'entretien de diagnostic. Il n'est pas attendu que le repas soit pris en charge lors des périodes d'immersion.

QUESTIONS REPONSES - MARCHE « UN PROJET POUR UN EMPLOI » (PPE 2027) - IDF			
N° de question	Thématique	Question posée	Réponse apportée DR
7	CCFT	A quel moment doit-on accompagner la démarche de réinscription du bénéficiaire à France Travail : pendant le premier mois de la prestation ? Ou avant l'entrée sur la prestation ?	L'accompagnement du bénéficiaire à sa réinscription à France Travail en Catégorie 1 est réalisée à l'issue de l'information collective, avant son entretien de diagnostic.
8	CONTRAT	Contrat p26 VI-3 : nombre de bénéficiaires éligibles à la prime : de quelle prime parlez-vous ?	Bonjour, Il s'agit d'une erreur. Un rectificatif du contrat sera transmis via l'outil PLACE.